

**Dossier traité par:**  
Robert ALFTER – service technique  
Tél.: 79 00 37 – 390  
E-mail: robert.alfter@consdorf.lu

## Avis au public

Il est porté à la connaissance du public que le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Consdorf a émis, dans sa séance du 17 mai 2022, le règlement temporaire d'urgence de circulation suivant :

### ARTICLE I

Tout stationnement entre les maison n°68 et n°82 Route d'Echternach à Consdorf sera interdit.

### ARTICLE II

La largeur libre de la chaussée ne permettant pas le croisement de deux véhicules devant les maisons n°68 et n°82 Route d'Echternach à Consdorf, les conducteurs doivent passer du côté de l'obstacle suivant la direction indiquée par la flèche du signal, le passage sera réglé par des feux tricolores.

Cette prescription sera indiquée par les panneaux de signalisation adéquats.

### ARTICLE III

Un passage pour piétons sera aménagé à la hauteur de la maison 70 Route d'Echternach à Consdorf.

### ARTICLE IV

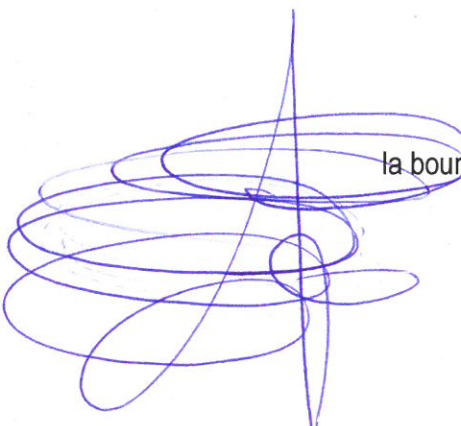
Le présent règlement est en vigueur à partir de lundi 23 mai 2022 de 7:00 heures jusqu'à la fin du chantier.

### ARTICLE V

Toute disposition d'une réglementation antérieure contraire au présent règlement est abrogée.

### ARTICLE VI

Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.



Consdorf, le 17 mai 2022  
la bourgmestre ,



le secrétaire communal,